



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

319- 321, 1^{re} Avenue (Lots projetés 6 305 156 et 6 305 157)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 319-321, 1^{re} Avenue (lots projetés 6 305 156 et 6 305 157) ayant pour objet d'autoriser :

- Que les galeries en cour avant soient situés à 0 mètre de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètre;
- Que l'empiètement des espaces de stationnement en façade des bâtiments principaux soit de 37,20 % au lieu de l'empiètement maximal de 30 %;
- Que la largeur des cases de stationnement soit de 2,50 mètres au lieu de la largeur minimale de 2,60 mètres.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 9 avril 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ladite demande lors de cette séance.

Donné à L'Île-Perrot, ce 21 mars 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier
Greffière